



ANTI-CALEAU

Edition: 2
Date: 18/12/2007
Page: 1/3

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION

NOM DU PRODUIT ANTI-CALEAU
CODE DU PRODUIT 039
DESCRIPTION/EMPLOI Produit anti-calcaire

FOURNISSEUR

FOURNISSEUR	Christeyns NV	FAX	+32 (0)9/ 233 03 44
ADRESSE	Afrikalaan 182 9000 GENT	WEBSITE	www.christeyns.com
TÉL	+32 (0)9/ 223 38 71	E-MAIL	info@christeyns.be

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

CENTRE ANTI-POISON Belgique: +32.70.245.245
CENTRE ANTI-POISON France: +33 45.42.59.59 Orfila (INRS)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

DANGERS PRINCIPAUX Irritant pour les yeux et la peau. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

DÉCLARATION DES PRODUITS DANGEREUX

NOM	NUMÉRO ° CAS	EINECS NR	CONC.	SYMBOLE(S)	PHRASES R
Acide sulfamique	5329-14-6	226-218-8	>= 30 %	Xi	R36/38, R52/53
Disilicate de sodium	1344-09-8	215-687-4	<= 5 %	Xi	R41, R37/38

L'explication des phrases "R" est mentionnée sous rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

CONSEILS GÉNÉRAUX En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits dans la rubrique 11.

INGESTION Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 20 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver abondamment à l'eau. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

INHALATION Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYEN(S) D'EXTINCTION APPROPRIÉ(S) En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé: mousse, sable, dioxyde de carbone (CO₂), de l'eau.

PRODUITS D'EXTINCTION DÉCONSEILLÉS POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ /.

RISQUES SPÉCIAUX Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.

EQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL POUR LES POMPIERS Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE:

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Eviter toute formation de poussière.

PRÉCAUTION(S) POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT Ne pas contaminer les eaux souterraines et de surface.

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION Balayer, enlever à la pelle ou aspirer. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE MANIPULATION Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Les manipulations ne s'effectuent que par du personnel qualifié et autorisé. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection. Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.

CONDITION(S) DE STOCKAGE Conserver toujours le produit dans l'emballage d'origine. Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles.

MATIÈRE(S) À ÉVITER bases fortes.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES D'EXPOSITION

PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre P2 pour particules nocives. Bien ventiler.
PROTECTION DES MAINS	des gants en PVC, résistant chimiquement (selon la norme Européenne EN 374 ou équivalent).
TEMPS DE PÉNÉTRATION DU MATÉRIEL DE GANTS.	Le temps de pénétration doit être déterminé en collaboration avec le fabricant du matériel des gants.
EQUIPEMENT SPÉCIAL DE SÉCURITÉ	Porter un vêtement de protection approprié (DIN-EN 465).
PROTECTION DES YEUX	Lunettes de sécurité bien fermées avec protections latérales (EN 166).
MESURES HYGIÉNIQUES	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

INFORMATION GÉNÉRALE

ODEUR	aucune.
COULEUR	blanc.

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

PH	1.2 ± 0.5 (solution aqueuse de 1 %)
DENSITÉ	1191 / 1284 ± 100 g/l
HYDROSOLUBILITÉ	Soluble

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ	Pas de décomposition en utilisation conforme.
CONDITIONS À ÉVITER	l'air humide.
MATIÈRE(S) À ÉVITER	Acides.
PRODUIT(S) DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

SYMPTOMES

EFFETS AIGU D' INHALATION	irritation des muqueuses.
EFFETS AIGU DE PEAU	Peut causer des irritations de la peau / dermatites.
EFFETS AIGU DES YEUX	irritation des yeux.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

COMPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

BIOACCUMULATION	Données non disponibles.
-----------------	--------------------------

ECOTOXICITÉ

EFFET ÉCOTOXICOLOGIQUE	A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.
------------------------	---

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

DÉCHETS / PRODUITS NON UTILISÉS	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
METHODES D'ÉLIMINATION DES EMBALLAGES	Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NUMÉRO UN	2967
VOIES TERRESTRES (ROUTE: ADR)	
CLASSE ADR	8
GROUPE D'EMBALLAGE ADR	III
NOM D'EXPÉDITION	ACIDE SULFAMIQUE, mélange
VOIES MARITIMES (IMDG)	
CLASSE IMDG	8
GROUPE D'EMBALLAGE IMDG	III
NOM D'EXPÉDITION	ACIDE SULFAMIQUE, mélange

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SYMBOLES DE DANGER



Xi - Irritant

PHRASES R

R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.
R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

PHRASES S

S2 - Conserver hors de la portée des enfants.
S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.

S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité .

DÉCLARATION DES INGRÉDIENTS SELON 648/2004/EEG

/

16. AUTRES INFORMATIONS

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et ne peut pas être valable en combinaison avec d'autres produits.

Cette fiche de données de sécurité répond à la directive 91/155/EEC. Ce produit est classifié selon 67/548/EEC - 99/45/EEC ou selon AISE-guidelines. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. Christeyns n'est pas responsable pour des pertes ou des dégats causés par l'utilisation de ces renseignements.

HISTORIQUE

RÉVISION CHAPITRE(S) N° 2,3

PHRASES R

R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau

R37/38 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau

R41 - Risque de lésions oculaires graves

R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique